

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-115

Date de la convocation : 11/12/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 19

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, René SALEZ, Vincent THIERION et Benoît SINGLIT.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Mme Danielle ANDREY, M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Vincent THIERION.

Secrétaire de séance : M. Tony BESANCON.

**OBJET : DEFINITION DES PERIODES ET HORAIRES D'OUVERTURE DU PARC ARGONNE
DECOUVERTE A PARTIR DE 2026**

Vu la compétence Action de développement touristique : « Création, gestion, animation et promotion du pôle nature dans le Parc Argonne Découverte/Nocturnia » ;

Vu la délibération n°DC2022/57 du conseil communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau notamment pour déterminer les périodes et horaires d'ouvertures du Parc Argonne Découverte ;

Considérant la nécessité de définir les périodes d'ouverture et les horaires du Parc Argonne Découverte à partir de 2026 ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Tourisme ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

**- APPROUVE les périodes et horaires d'ouverture du Parc Argonne Découverte à partir de 2026
comme suit :**

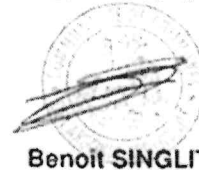
Périodes	Jours	Horaires
Vacances d'hiver	Tous les jours	De 10h à 17h
Jusqu'aux vacances de printemps	Les mercredis et les week-ends	De 10h à 17h
Vacances de printemps et jusqu'aux grandes vacances	Tous les jours	De 10h à 18h
Grandes vacances	Tous les jours	De 10h à 19h
Jusqu'aux vacances de la Toussaint	Les mercredis et les week-ends	De 10h à 17h
Vacances de la Toussaint	Tous les jours	De 10h à 17h

- **DELEGUE** au Président la décision d'ouverture et/ou de fermeture exceptionnelle (soirée ou journée évènementielle, problèmes techniques) dans un souci de réactivité.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Le secrétaire de séance,

Tony BESANCON

Le Président,



Benoit SINGLIT

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2025-116**

Date de la convocation : 11/12/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 19

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, René SALEZ, Vincent THIERION et Benoît SINGLIT.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Mme Danielle ANDREY, M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Jean DE POUJILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Vincent THIERION.

Secrétaire de séance : M. Tony BESANCON.

OBJET : TARIFS DE LA BILLETTERIE DU PARC ARGONNE DECOUVERTE A PARTIR DE 2026

Vu la compétence Actions de développement touristique : « Création, gestion, animation et promotion du pôle nature dans le Parc Argonne Découverte/Nocturnia » ;

Vu la délibération n°DC2022-57 du Conseil communautaire du 02/06/22 confiant délégations au Bureau et notamment celle de fixer les tarifs de la billetterie du Parc Argonne Découverte ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Tourisme ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- ADOPTE l'évolution des tarifs suivants de la billetterie du Parc Argonne Découverte à compter de 2026 :

<i>Tarifs pleins</i>	<i>au parc / en ligne non daté</i>	<i>en ligne daté</i>
Adulte (à partir de 12 ans)	16,50 €	14,50 €
Enfant (3-11 ans)	12,50 €	10,50 €

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 05/01/2026
Et de sa publication ou notification le 05/01/2026**

<u>Tarifs réduits</u>	<u>au parc / en ligne non daté</u>	<u>en ligne daté</u>
Adulte (à partir de 12 ans)	14,50 €	12,50 €
Enfant (3–11 ans)	11,50 €	9,50 €

Liste des réductions :

Groupe (à partir de 12 personnes ; ex. : scolaires, centres de loisirs, etc.),

Senior : à partir de 60 ans (sur présentation d'un justificatif),

Etudiant post-bac (sur présentation d'un justificatif),

Personne en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif),

Demandeur d'emploi (sur présentation d'un justificatif),

Famille (à partir de 3 enfants de 3-11 ans accompagnés d'1 à 2 adultes),

Détenteur d'un coupon promotionnel,

Invité d'un détenteur d'un Pass Annuel en cours de validité,

Détenteur d'un Pass Education (sur présentation d'un justificatif)

Structures et association spécialisées (type IME, ALEFPA, maison de l'enfance, hôpital de jour...)

Tarifs scolaires en période « basse » :

Pour les scolaires venant à une période « basse » (c'est-à-dire les mois de février, mars, septembre et octobre), nous proposons les tarifs : 8,50 € par enfant jusqu'à 11 ans et 11,50 € à partir de 12 ans.

S'il n'y a pas de spectacle d'oiseaux en raison de grippe aviaire durant la période « haute », le tarif réduit sera appliqué.

Autres réductions :

Passtime (guide commercial national) : adulte 12,50 €, enfant 9,50 €

Coupon de réduction dans le mag 2C2A du début d'année : -10€ (à partir de 4 entrées et/ou Pass)

Partenaires touristiques (ex : Château fort de Sedan) : adulte 14,50 €, enfant 10,50 €

Ticket 2 jours d'affilés : prix d'entrée standard 1 jour + 5€ pour le 2eme jours

Ticket Sympass adulte 12,50 €, enfant 9,50 €

Tarif scolaires 3^{ème} animation en supplément : 2€ par enfant

Gratuités

Enfant de moins de 3 ans,

Personnel de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise,

Personnel et bénévoles du PAD : entrée gratuite transférée à un membre de la famille proche,

Enseignant en pré-visite pour préparer sa venue en groupe,

Responsable de centre de loisirs en pré-visite pour préparer sa venue en groupe,

Responsable de comité d'entreprise en pré-visite pour préparer sa venue en groupe,

Professionnel du tourisme en pré-visite pour préparer sa venue en groupe,

Journaliste (sur présentation d'un justificatif),

Soigneur animalier détenteur de la carte AFDPZ ou sur présentation d'un bulletin de salaire,

Chauffeur de Bus accompagnant un groupe en visite,

Accompagnateur d'établissement scolaire ou de centre de loisirs,

-Maternelle (< 6 ans) : 2 adultes gratuits quel que soit le nombre d'élèves ou 1 adulte gratuit par tranche entamée de 6 enfants,

Primaire et plus (> 6 ans) : 2 adultes gratuits quel que soit le nombre d'élèves ou 1 adulte gratuit par tranche entamée de 10 enfants,

Accompagnateur d'établissement spécialisé ou d'une personne handicapée dépendante (sur présentation de la Carte d'Invalidité ou CMI Invalidité – Mention Besoin d'Accompagnement et/ou Cécité),

Détenteur d'un billet de faveur, Détenteur d'un Pass Annuel,

Accompagnant de structure et association spécialisées selon besoin d'accompagnement.

Tarif Pass Annuel (Valable 1an à compter de la date d'achat)	
Pass Adulte	39 €
Pass Enfant (3-11 ans)	29 €
Pass Adulte Handicapé – Tarif réduit	34 €
Pass Enfant Handicapé – Tarif réduit	27€
Pass Meute (2 adultes et 3 enfants)	145€
Pass Super Meute (2 adultes et 4 à 6 enfants)	170€

Tarif Animalier d'un Jour	
Activité programmée sur toute la période d'ouverture, sur réservation. A partir de 8h00 sur un créneau de 3 heures. Activité réservée aux Adultes, à partir de 14 ans, ou pour 1 Enfant de 7 à 13 ans accompagné d'1 adulte obligatoirement. Une attestation d'assurance des participants sera exigée.	75 € par Adulte, 60 € par enfant OU 125 € pour 1 Adulte + 1 Enfant comprenant l'entrée au parc pour le reste de la journée

Tarif Anniversaire Enfant	
<u>Sur Réservation</u> Rencontre insolite Tous les Jours d'Ouverture du Parc 30 minutes d'activités Pour un groupe de 5 à 12 enfants A partir de 3 ans : Nourrissage des animaux de la petite ferme ou A partir de 7 ans : Rencontre insolite avec un rapace ou un reptile	Entrée du parc à payer séparément + 3€ par enfant
<u>Sur Réservation</u> Animation Chasse au Trésor Tous les Jours d'Ouverture du Parc 1h d'activités : jeu de piste sur le parc – contact avec certains animaux Les enfants sont obligatoirement sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne et se doivent de respecter les consignes de l'Animateur. Celui-ci se réserve le droit de mettre fin à l'activité en cas de mauvais comportement. Entrée au parc valable toute la journée L'heure du début de l'activité est fixée avec les parents Activité proposée aux enfants de 6 à 11 ans Pour un groupe de 5 à 12 enfants	Entrée du parc à payer séparément + 5€ par enfant Trésor à apporter par la famille OU + 10€ par enfant Trésor fourni par le PAD (ex :bonbons, peluche, ballons, stylos, gobelets...)

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 05/01/2026
Et de sa publication ou notification le 05/01/2026**